

## Politiques et militaires, 1914 – 1918

**Auteur : LCL Franc**

Publié dans *Le Casoar*.

*Cedant arma togae. Cicéron.*



*Cliché : DICOD*

Par un de ces curieux paradoxes dont l'histoire cultive le secret, c'est dans sa propre patrie que Clausewitz s'est trouvé trahi par les agissements du haut commandement impérial allemand, notamment sous l'égide de Ludendorff qui, loin de subordonner son action aux directives du pouvoir politique, lui a imposé ses propres vues, souvent sources de catastrophes d'ailleurs. En France, a contrario, le commandement a, en toutes circonstances au cours de la Grande Guerre scrupuleusement respecté l'adage cicéronien. Ceci ne veut pas dire pour autant que les relations entre le commandement et le pouvoir furent toujours sans nuages, bien au contraire.

Ces relations – parfois ambiguës – que le commandement a entretenues avec le pouvoir politique peuvent être caractérisées par, du côté du commandement, une recherche permanente d'une autonomie maximale, tandis que le pouvoir politique s'est toujours efforcé de contrôler le commandement, même en allant jusqu'à des interventions qui outrepassaient ses attributions.

A cet égard, la période de la guerre peut être divisée en trois périodes : la première correspondant au commandement de Joffre qui pourrait se définir par une mésentente cordiale entre le commandement et le pouvoir, suivie par une ère de flottements au cours de l'« année trouble » 1917, avant d'aboutir sous la rude poigne de Clémenteau à un équilibre, sanctionné par la Victoire.

S'agissant de la nature des relations entre le pouvoir et le commandement, les textes constitutionnels de 1875 étaient des plus elliptiques : ils se contentaient d'indiquer que le Président de la République « disposait » de la force armée. C'est court. Lors de l'entrée en guerre, Joffre ralliait le G.Q.G. le 5 août 1914 sur un accord verbal avec le ministre, Messimy : « La conduite des opérations relèverait du G.Q.G., celle de la guerre du gouvernement ». Principes sages, simples et tout d'exécution, mais également un peu courts dans leur expression. De fait, dès les mois d'août et de septembre, le G.Q.G., pour des raisons pratiques, n'a eu de cesse de vider de sa substance l'état-major de l'armée, demeuré à l'îlot Saint-Germain, à la disposition du ministre, tout en s'arrogeant un certain nombre d'attributions de nature organiques, et ce, d'autant plus aisément que le ministre, à l'instar du gouvernement, avait rejoint Bordeaux.

Mais, surtout, Joffre qui avait exercé les doubles fonctions de chef d'état-major général et de généralissime désigné depuis 1911, était parfaitement rôdé à la fréquentation du milieu politique (il avait connu six ministres de la Guerre entre sa nomination et août 1914) et, à ce titre, il savait pertinemment que la responsabilité ministérielle devant les chambres liait quelque peu le maintien en fonctions du gouvernement au bon vouloir des chambres. Aussi, afin de pouvoir inscrire son action dans la durée, Joffre n'eut de cesse de s'affranchir de la tutelle ministérielle, en se considérant sous l'autorité du président de

la République, personnalité irresponsable constitutionnellement.

C'est ainsi que, dès le 15 août, Joffre obtenait délégation du ministre pour relever de leur commandement les généraux défaillants, bien que leur lettre de commandement ne fût signée que du seul ministre. Pour bien affermir son autorité, Joffre interdit, dès la mobilisation, toute correspondance directe entre le ministre et ses subordonnés (en temps de paix, les membres du Conseil supérieur de la Guerre<sup>1</sup>, commandants d'armée désignés, ainsi que les commandants de corps d'armée se trouvaient, depuis la loi de 1882 pour ces derniers, sous l'autorité directe du ministre).

Force est de reconnaître que Millerand, ministre en exercice d'août 1914 à novembre 1915, s'est fort bien accommodé de cette situation, estimant que sa fonction en temps de guerre se limitait à celle de fournisseur de moyens aux armées en campagne. Mais ses successeurs, les généraux Gallieni et Roques, ce dernier pourtant bien falot, forts de l'appui de Briand, chef du gouvernement, ne l'entendirent pas de cette oreille et voulurent récupérer l'intégrité de leurs attributions. C'est à partir de cette époque, fin 1915 que l'expression « dictature du G.Q.G. » fit florès. « Dictature » bien relative, si on compare la situation du G.Q.G. à celle de son homologue allemand<sup>2</sup>. De surcroît, Joffre va se trouver, durant la dernière année de son commandement, confronté aux menées incessantes des chambres, plus ou moins activées en sous-main par la rue Saint Dominique, qui voudront, par le biais des commissions parlementaires de la Guerre,

imposer au commandement le « contrôle parlementaire », prétention à laquelle Joffre opposa un refus ferme et définitif.

Mais, ce repli de Joffre sciemment orchestré sur l'Olympe de l'autonomie totale en termes de conduite des opérations comportait une faille majeure : en effet, faute de la mise sur pied d'un véritable état-major interallié organe d'un commandant en chef interallié<sup>3</sup>, la coordination de la conduite des opérations dans le cadre d'une coalition impliquait, de façon permanente et formelle, des contacts politico-militaires au plus haut niveau quasi permanents. Leur absence fut préjudiciable, en termes de recherche de la concentration des efforts interalliés<sup>4</sup>. L'année 1916 fournit, à cet égard, un exemple révélateur : l'entrée en guerre de la Roumanie, menée sans coordination politico-militaire, aboutit à l'écrasement militaire de cette dernière, alors qu'une simple mise en cohérence de la planification opérationnelle avec les objectifs politiques aurait peut-être permis une réactivation efficace du front d'Orient, notamment face à la Bulgarie. Entre la stratégie générale et la stratégie opérationnelle, il existe une certaine plage de recouvrement, le niveau politico-militaire qui a mal fonctionné du fait de l'isolement volontaire de Joffre.

Ceci étant, lorsque Joffre ne parvenait pas à obtenir satisfaction avec son allié britannique par le canal direct qu'il avait instauré, au mépris de toute règle, entre lui-même et Kitchener, ministre de la Guerre britannique, il était bien content de pouvoir agir via le président de la République, ou par l'intermédiaire du canal diplomatique.

Il reste maintenant un autre aspect à analyser, le clientélisme de certains chefs

---

<sup>1</sup> En temps de paix, le généralissime désigné n'est que vice-président du CSG, le président en titre étant le ministre.

<sup>2</sup> La nature des régimes politiques était, il est vrai, nettement différente.

<sup>3</sup> La tenue de conférences interalliées de planification des opérations de décembre 1915 et

novembre 1916, au G.Q.G. français, ne bénéficieront jamais de la légitimité d'un E.M. interallié.

<sup>4</sup> Longtemps, pour nombre de dirigeants britanniques, le théâtre du *Middle-East* (Méditerranée orientale – Egypte – Mésopotamie) revêtait plus d'importance que le front français. Les *Mémoires* de Churchill, *La Guerre mondiale* sont évocateurs à ce sujet.

militaires auprès des hommes politiques. Le cas le plus emblématique demeure Sarrail qui avait su, avant-guerre, se créer des amitiés politiques au sein du parti radical, notamment. A ce titre, il s'était constitué, au sein même de l'état-major de la 3<sup>e</sup> armée, un « cabinet particulier » constitué de parlementaires influents mobilisés qui ne manquaient pas, en sous-main, d'aiguiser leurs critiques vis à vis du commandement et du G.Q.G., tout en poussant en avant Sarrail. Aussi, en juillet 1915, lorsque Joffre se résolut à relever Sarrail pour ses insuffisances en Argonne, pour ne pas être mis en porte-à-faux par le monde politique, il n'utilisa pas le décret du 15 août 1914, pris dans l'urgence et dont, mieux que personne, il connaissait la faiblesse de son assise juridique, mais il opta pour la procédure beaucoup plus lourde de l'enquête de commandement, confiée à Dubail, son supérieur hiérarchique direct et qui plus est, affichait, mais sans prosélytisme, les mêmes opinions que Sarrail. C'est fort de ses appuis politiques que le mois suivant, le même Sarrail obtint contre toute attente le commandement de l'armée d'Orient où, non content de se conduire en satrape, il ignora la souveraineté grecque et n'hésita pas à placer les services du Quai d'Orsay devant le fait accompli en forçant par une gesticulation navale, le roi Constantin à l'abdication<sup>5</sup>. Dès son arrivée au pouvoir, c'est sans état d'âme que Clémenceau limogea purement et simplement Sarrail. Sans aller jusqu'à cette dérive de clientélisme ouvertement pratiqué, certains subordonnés de Joffre n'hésitaient pas à mettre à profit leurs contacts avec les responsables politiques pour leur faire passer des « messages ». C'est ainsi que Pétain, en charge de la défense de Verdun, critiqua ouvertement devant Poincaré la

---

<sup>5</sup> Dans les annotations de ses *Mémoires, Mon commandement en Orient*, Paris, SOTECA 2012, Rémi Porte démontre magistralement comment, Sarrail doublait systématiquement toutes ses correspondances au GQG par les mêmes demandes

préparation de la bataille de la Somme qui le privait d'artillerie lourde.

Lors de la constitution du gouvernement Ribot, à la chute de Briand, le portefeuille de la Guerre échut à Painlevé qui revendiqua<sup>6</sup> le rééquilibrage du commandement entre le G.Q.G. et le chef d'état-major général, poste nouvellement créé, à la disposition du ministre. Ceci frise l'imposture, puisqu'il n'a fait que reprendre au mot près un projet de décret préparé par son prédécesseur, Lyautey, qui en est en fait le véritable instigateur. Le projet avait capoté, Lyautey ayant pressenti Castelnau pour ce poste, et celui-ci fut récusé par le parti radical, alors majoritaire à la Chambre. Mais en entrant rue Saint Dominique, fin mars, Painlevé se trouvait placé à trois semaines du déclenchement d'une offensive dont il ne savait rien. Son comportement s'inscrivit alors en faux par rapport au jeu normal de l'exercice du commandement. Ses premiers « sondages » auprès des subordonnés de Nivelles, commandant en chef, lui firent apparaître de profonds désaccords au sein même du commandement. Pétain notamment, commandant de groupe d'armées, n'hésita pas à mettre en cause Nivelles devant le ministre. Il s'y livrait d'autant plus volontiers qu'il se savait le « candidat » de Painlevé pour le poste de commandant en chef. Pour trancher le nœud gordien, Painlevé n'hésita pas à convaincre Poincaré de convoquer un « conseil de guerre », où, en présence du commandant en chef, ses subordonnés directs seraient amenés à exprimer leur opinion. C'était de la part du pouvoir politique, reconnaître un caractère collégial au commandement, préjudiciable à son bon exercice. Outre du procédé,

transmises au monde politique, à Paul Painlevé, notamment. Ce faisant, Joffre se trouvait « contourné ».

<sup>6</sup> *Comment j'ai nommé Foch et Pétain*, Paris 1922.

Nivelle, dont l'autorité était ainsi bafouée<sup>7</sup>, présenta sa démission, refusée par le ministre et le président, qui s'abstinrent bien de formuler tout avis sur la suite à donner au plan d'opérations. Après l'échec de l'offensive, c'est tout naturellement que Painlevé appela au commandement suprême son « poulain », Philippe Pétain.

Cette période cumula tous les vices du système : clientélisme politique de la part de certains chefs, irruption du politique dans la sphère des opérations, manque de confiance réciproque entre le commandement suprême et l'exécutif, jeu exorbitant des chambres où les élus discutaient ouvertement des opérations en séance.

Il fut mis un terme à cette situation anormale par l'arrivée au pouvoir de Clémenceau, fin 1917. Lors de la crise de l'offensive allemande de mars 1918, il sut habilement jouer du manque de confiance de Lloyd George envers Haig, commandant en chef britannique, pour imposer le principe du « commandement unique » au profit de Foch<sup>8</sup>. Avec l'instauration du commandement unique, les relations entre le commandement et le pouvoir progresseront rapidement vers une normalisation. Cet état de fait relève également de la similitude de tempéraments entre Clémenceau et Foch, tous deux fondamentalement optimistes, ce qui les rapproche, même si leurs convictions politiques et religieuses sont diamétralement opposées. Clémenceau ne supportait pas le pessimisme affiché par Pétain<sup>9</sup>. En juin 1918, après que Foch se soit violemment opposé à Pétain qui proposait à Poincaré un raccourcissement du front par

l'abandon de vastes portions du territoire, dans le Nord, en Lorraine et sur la Meuse, Clémenceau accède à la requête de Foch de retirer à Pétain la latitude qui lui est consentie d'avoir recours directement au gouvernement, disposition accordée aux commandants en chef nationaux, après l'accord de Doullens au nom du principe de la préservation des intérêts nationaux. L'argument de Foch, selon lequel cette disposition n'avait pas lieu d'être puisque lui-même avait un accès direct à Clémenceau était un peu spéieuse, mais à la guerre, il existe des circonstances où nécessité fait loi.

Lorsque début juin 1918, après l'offensive allemande sur le Chemin des Dames, la Chambre, déchaînée, se lança dans une violente interpellation du gouvernement pour « obtenir des têtes », Clémenceau tint bon, couvrit le commandement et limita autant qu'il le put les limogeages demandés par les députés. De même, lorsque Foch décida, contre l'avis de Clémenceau, de ne pas demander à Wilson la relève de Pershing dont les insuffisances étaient criantes, Clémenceau se rangea finalement à son avis, afin de ne pas créer une crise interalliée. Avec Foch et Clémenceau, contrairement à ce qui se passait avec Joffre et Briand, le niveau politico-militaire fonctionnait correctement. En novembre, lorsque les Allemands, au bord de la rupture, sollicitèrent l'armistice, ce fut d'un commun accord que Clémenceau et Foch y répondirent favorablement. En revanche, concentré sur le front principal, Clémenceau ne jugea pas opportun de réagir lorsque Franchet d'Espèrey lui rendit compte du jeu particulier que les Britanniques entendaient jouer au Proche-

---

<sup>7</sup> Autorité déjà mal assise par le fait qu'il était moins ancien que ses trois commandants de groupes d'armées.

<sup>8</sup> Dans ses *Mémoires, op.cit.*, Churchill expose comment Le Premier britannique se rallia à l'idée du commandement unique car s'il n'avait aucune confiance en Haig, il se trouvait dans l'impossibilité de le relever, ce dernier bénéficiant de la confiance

de roi. Ainsi en acceptant de le placer sous la tutelle de Foch, il parvenait à la marginaliser quelque peu.

<sup>9</sup> Dans *La Grande Guerre des Français*, Paris, 1994, le professeur Duroselle cite des correspondances de Clémenceau à Poincaré, assassines vis-à-vis de Pétain.

Orient en excluant toute présence française lors de la signature de l'armistice avec l'Empire ottoman à Moudros.

En guise de conclusion, il est permis de constater qu'en dépit de la consolidation des institutions par la V<sup>e</sup> République, et une meilleure conception des relations politico-militaires par la promulgation des différents décrets relatifs aux attributions du chef d'état-major des armées, le débat initialisé par Joffre et Messimy en août 1914 perdure encore de nos jours, *grosso modo* dans les mêmes termes. En effet, lorsqu'en 2013, Monsieur Le Drian, ministre de la Défense, défendait son projet de nouvelle gouvernance du ministère qui allait à l'encontre des attributions du CEMA fixées par les décrets de 2006 et 2009, il utilisait l'argument selon lequel « il s'agissait de redonner la primauté au politique ». Ce faisant, il plaçait son action dans le prolongement direct de celle de Paul Painlevé.

L'analyse des rapports entre le commandement et le gouvernement durant la Grande Guerre, permet de tirer quelques observations : non régie par des textes de nature constitutionnelle, législative ou réglementaire valables pour le temps de guerre, la répartition de l'exercice des responsabilités entre le G.Q.G. et le Gouvernement s'est montrée très empirique, source de conflits larvés ou ouverts et n'a finalement trouvé son équilibre que sous Clemenceau qui, d'ailleurs, s'est vu accuser de dictature par certains parlementaires. In fine, au-delà des questions de personne, peut-être n'est-ce pas tout à fait par hasard que durant cette guerre de coalition, c'est précisément lorsque le commandement interallié s'est vu instituer que l'équilibre s'est installé dans les relations entre le commandement et le pouvoir politique.